

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2018
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

EXERCICE 2017 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le projet de délibération accompagné des tableaux de résultats des comptes de gestion a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

EXERCICE 2017 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les comptes administratifs ont été joints à la convocation

I/ s'agissant du budget principal

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- En section d'investissement, un besoin de financement de 1 231 247,57 euros
- En section de fonctionnement, un excédent de 3 218 077,16 euros

Le résultat global de l'exercice est un **excédent de 1 986 829,59 euros**

Adopté à l'unanimité

II/ s'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »

- La section d'investissement présente un excédent de 10 437,52 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **excédent de 10 437,52 euros**

Adopté à l'unanimité

III/ s'agissant du budget annexe « ZAC des Grandes Bruyères »

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 31 616,01 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **déficit de 31 616,01 euros**

Adopté à l'unanimité

IV/ s'agissant du budget annexe « Locations immobilières »

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 148 444,37 euros
- La section de fonctionnement présente un excédent de 51 363,95 euros

Le résultat global de l'exercice représente donc un **déficit de 97 080,42 euros**

Adopté à l'unanimité

V/ s'agissant du budget annexe « ZA des Noues »

- La section d'investissement présente un excédent de 30 310,22 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **excédent de 30 310,22 euros**

Adopté à l'unanimité

EXERCICE 2017 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

I/ s'agissant du budget principal

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- En section d'investissement, un besoin de financement de 1 231 247,57 euros
- En section de fonctionnement, un excédent de 3 218 077,16 euros

Le résultat global de l'exercice est un **excédent de 1 986 829,59 euros**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 1 231 247,57 au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018
- 1 986 829,59 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Adopté à l'unanimité

II/ s'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »

- La section d'investissement présente un excédent de 10 437,52 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **excédent de 10 437,52 euros**

Adopté à l'unanimité

III/ s'agissant du budget annexe « ZAC des Grandes Bruyères »

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 31 616,01 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **déficit de 31 616,01 euros**

Adopté à l'unanimité

IV/ s'agissant du budget annexe « Locations immobilières »

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 148 444,37 euros
- La section de fonctionnement présente un excédent de 51 363,95 euros

Le résultat global de l'exercice représente donc un **déficit de 97 080,42 euros**

Il est proposé de reporter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement du budget primitif 2018, à la nature 1068.

Adopté à l'unanimité

V/ s'agissant du budget annexe « ZA des Noues »

- La section d'investissement présente un excédent de 30 310,22 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un **excédent de 30 310,22 euros**

Adopté à l'unanimité

ACQUISITIONS FONCIERES ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL 2017

Le document a été joint à la convocation

Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions foncières et des cessions immobilières opérées en 2017 est communiqué.

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES – MODIFICATION DES STATUTS

Le projet des statuts modifiés a été joint à la convocation

Il est proposé d'étendre les domaines d'intervention de la Communauté de Communes en approuvant le transfert de nouvelles compétences facultatives.

Aussi convient-il de modifier les statuts.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCRM A LA COMMUNE DE COURMEMIN

La commune de Courmemin, par la voie de son conseil municipal, nous a fait connaître sa volonté de revenir dans le périmètre de notre communauté de communes et a donc demandé son retrait de la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Courmemin au sein du périmètre de la CCRM.

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE DE 11EME VICE-PRESIDENT – ELECTION ET INSTALLATION DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Il est proposé de créer un poste supplémentaire de Vice-Président.

Il conviendra de procéder à l'élection de ce nouveau Vice-Président, dans les mêmes formes que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Adopté à la majorité : 36 voix pour, 6 abstentions (Joël AUGER, Pierre BARBE, Pierre-François BAUDONCOURT, Thierry CORDIER, Nicolas GARNIER, Claude THEREZE)

Il a été procédé à l'élection de ce nouveau Vice-Président, dans les mêmes formes que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

**Il a été proposé la candidature de Madame Stéphanie MARQUES et a ensuite été
procédé à son élection, à scrutin secret**

Madame Stéphanie MARQUES a été élue Vice-Présidente à la majorité absolue

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2018 : RECONDUCTION DE L'AFFECTATION

Les fiches d'information ont été jointes à la convocation

La loi de finances pour 2012 a instauré un fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En fonction des richesses du territoire, l'Etat détermine quels sont les ensembles intercommunaux qui sont soit contributeurs soit bénéficiaires. S'agissant de notre intercommunalité en 2018, le mode de calcul déterminant le produit du FPIC nous permet de bénéficier d'un produit issu de cette péréquation pour un montant de 948 999 euros.

Je vous propose d'opter pour la répartition dérogatoire libre et d'affecter ce fonds à l'EPCI.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) ET FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2018

Le projet de délibération et le rapport de la CLECT ont été joints à la convocation

La CLECT a traité les flux financiers afférents au transfert des compétences aires d'accueil des gens du voyage, GEMAPI, Maisons de service au public, Contributions au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et a évalué les transferts de charges et rédigé son rapport définitif.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit approuver les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

BUDGETS ANNEXES : ECRITURES DE REGULARISATION

- **BUDGET ANNEXE « ZAC DU PATUREAU 2000 »**
- **BUDGET ANNEXE « ZACII DES GRANDES BRUYERES »**
- **BUDGET ANNEXE « Z.A. DES NOUES »**

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

A la suite d'une part, des modifications successives de l'instruction comptable M14 et d'autre part, des fusions et élargissement du périmètre de la CCRM, Monsieur le Trésorier principal nous demande de passer quelques opérations comptables sur le budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 », « ZACII des Grandes Bruyères » et « Z.A. des Noues ».

Ces opérations, visant à régulariser certaines balances du compte de gestion du trésorier, s'équilibrent entre-elles et ne conduisent à aucune charge ni recette pour la collectivité.

Adopté à l'unanimité

BUDGETS ANNEXES « ZACII DES GRANDES BRUYERES » ET « Z.A. DES NOUES » : REPRISE DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL ET AVANCES BUDGETAIRES

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX DIFFERENTS SYNDICATS POUR 2018

Le projet de délibération a été joint à la convocation

- Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 35 979,12 euros
- Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » : 11 582 euros
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS): 70 190,16 euros
- Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron (SMEBB) : 2 312 euros
- Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 (SMCB) : 49 891,98 euros
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Lit du Cher (SYMALC) : 2 029,40 euros

Adopté à l'unanimité

COMPETENCES HORS GEMAPI : PRISE EN CHARGE DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE RIVIERES

En application de la loi NOTRÉ, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux EPCI.

Conformément à l'esprit qui a animé les travaux menés par les membres de la CLECT, il est proposé de confirmer que la communauté de communes prendra exceptionnellement en charge les contributions de fonctionnement que pourraient réclamer, en 2018, les syndicats de rivières aux communes pour l'exercice des compétences qu'elles relèvent, ou non, de la GEMAPI dans l'attente de la validation des nouveaux statuts de la CCRM.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les documents budgétaires ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

« CHER CANAL DE BERRY A VELO » : ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DU RESEAU D'ITINERAIRES CYCLOTOURISTIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes a été joint à la convocation

Afin d'optimiser le coût des prestations revenant à chacune des Communautés de Communes dans le cadre du projet de la véloroute et pour assurer la cohérence du circuit cyclotouristique « Cher-Canal de Berry à Vélo », il est proposé d'avoir recours à une procédure de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Val de Cher-Controis. Cette dernière assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

Par ailleurs, il conviendra de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Ont été désignés à l'unanimité :

- **En qualité de délégué titulaire :**
 - Robert MOUGNE
- **En qualité de délégué suppléant :**
 - Yves POTHET

DEMATERIALIZATION DES DOCUMENTS : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RECIA

Les conventions de déploiement de l'e-administration et constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA ont été jointes à la convocation

Dans le cadre des procédures de dématérialisation et afin de garantir leur sécurité, il est proposé d'adhérer au GIP RECIA qui offre des outils et un ensemble de services couvrant l'ensemble de ce processus et ce à compter du 1^{er} janvier 2019. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 3 360 euros.

Par ailleurs, il conviendra de désigner un représentant titulaire et suppléant pour siéger aux assemblées générales de ce groupement.

Adopté à l'unanimité

Ont été désignés à l'unanimité :

- **En qualité de délégué titulaire :**
 - Raphaël HOUGNON
- **En qualité de délégué suppléant :**
 - Michel GUIMONET

SYNDICATS DE RIVIERES : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU :

- **Syndicat Mixte d'Entretien du Bassin du Beuvron**
- **Syndicat Mixte du Canal de Berry 41**
- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre et désignation des délégués**

Les statuts modifiés ont été joints à la convocation

La Communauté de Communes, étant représentée au sein des syndicats de rivières, doit se prononcer sur les modifications de leurs statuts, notamment afin d'approuver les transferts de compétences.

De plus et s'agissant du SMABS, il conviendra de procéder à nouveau à la désignation des délégués.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité

Ont été désignés à l'unanimité pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre :

➤ **En qualité de délégués titulaires :**

Mesdames Christine MEUNIER, Mireille RENAULT, Messieurs Jean-Pierre AUTRIVE, Denis COUTON, Serge DUVOUX, Thibaut GASC, Jean-Luc GILLET, Didier GUENIN, Raphaël HOUGNON, Jeanny LORGEUX, Mickaël MOITAL

➤ **En qualité de délégués suppléants :**

Mesdames Hélène de BEAUCHESNE, Suzanne COUSTRE, Martine GILLET, Françoise GILOT-LECLERC, Messieurs Jean-François BALLENS, Michel BARRE, Pierre François BAUDONCOURT, Joël BRETON, Alain CHANTEREAU, Benoît MARIDAT, Yves POTHET

CFA INTERPROFESSIONNEL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le courrier de la CMA a été joint à la convocation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Loir-et-Cher sollicite une subvention auprès de la CCRM afin de l'aider à financer le projet de reconstruction-extension du CFA Interprofessionnel de BLOIS.

Le montant de cette subvention étant calculé en tenant compte du poids économique de chacune des agglomérations et communautés de communes concernées, celle-ci est évaluée à 160 000 euros pour la CCRM, payable sur 5 ans à compter de 2019 soit 32 000 euros annuels.

Je vous propose d'apporter le soutien financier de la CCRM à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour réaliser cette opération.

Adopté à l'unanimité

ACTION CŒUR DE VILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE

Le projet de délibération et les fiches actions ont été joints à la convocation

La ville de Romorantin-Lanthenay a été retenue pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville » visant au projet de revitalisation des centres-villes.

En complément et parallèlement, la ville a également été retenue comme territoire expérimental dans le cadre du plan Dauge.

Aussi et afin de mettre en œuvre ces procédures intimement liées, un calendrier doit être respecté.

Il est proposé de signer la convention cadre définissant le projet ainsi que les actions à mettre en œuvre et les financements possibles.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS : AVENANT N°1

Le projet de délibération, l'avenant n°1 ainsi que le tableau d'ajustement ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

3 VALS AMENAGEMENT : APPROBATION DES STATUTS ET DE L'OBJET SOCIAL MODIFIES

Le document sur lequel figurent les modifications a été joint à la convocation

Consécutivement aux changements de compétence des collectivités actionnaires de la SEM 3 Vals Aménagement, et compte tenu des nombreuses dispositions modifiées par les textes ces dernières années, 3 Vals Aménagement a décidé de mettre en conformité les statuts et notamment l'objet social et de procéder à une refonte de ses statuts.

Aussi est-il proposé d'autoriser le représentant de la CCRM à voter favorablement les modifications statutaires lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Adopté à la majorité : 40 voix pour, 2 abstentions (Brigitte DEWAELE, Louis de REDON)

TERRITOIRES DEVELOPPEMENT : MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le pacte d'actionnaires a été joint à la convocation

Lors du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2018, la SEM Territoires Développement a validé la mise à jour du pacte d'actionnaires qui ne pourra être signé qu'après que toutes les instances de chaque collectivité aient délibéré sur ce document modifié.

Adopté à la majorité : 40 voix pour, 2 abstentions (Brigitte DEWAELE, Louis de REDON)

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le rapport a été joint à la convocation

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017, assorti des indicateurs techniques et financiers réglementaires et auquel est annexé le rapport annuel des prestataires en charge des collectes, doit être approuvé par le conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Il a été créé :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018
- un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018

Adopté à l'unanimité